



PREFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Agriculture et Forêt
Pôle Territoire et forêt

Procès Verbal de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) mercredi 23 mai 2018

Étaient présents :

Présidents :

- M. AMOUSSOU-ADEBLÉ, Secrétaire Général de la Préfecture
- M. BOUTRIN, Conseiller exécutif de la CTM

Membres votants :

- Mme Nadine RENARD, CTM
- M. Pierre GAUTHIER, DAAF
- Mme Nadine CHEVASSUS, DEAL (représentante des transports, et mandatée par M. BOURVEN pour la construction)
- M. Michel HAUUY, DEAL (représentant de l'environnement)
- M. Jean-Max CHARLERY-ADELE, DIECCTE
- M. Maurice VEILLEUR, Parc Naturel Régional de la Martinique
- M. Pierre VERRY, ONF
- Mme Isabelle LISE, Chambre de Commerce et d'Industrie
- Mme Kora BERNABE & M. Olivier DUCHAMP DE CHASTAIGNE, représentants de la propriété forestière des particuliers
- M. Jules POGNON, Coopérative Martinique Bois
- M. Marcel-Louis HAYOT, représentant des producteurs de plants forestiers
- M. Marcel MONTBRUN & M. Sully CALLY & M. Marius MINOT, représentants des industries du bois
- Mme Martine LOUIS-ELISABETH, présidente de la structure interprofessionnelle régionale du secteur de la forêt et du bois

- M. Matthieu JEANNESSON, représentant du secteur de la production d'énergie renouvelable
- M. Hector VINCENT, représentants des salariés de la forêt et des professions du bois
- Mme Rosette JEAN-LOUIS (ASSAUPAMAR) & M. Thierry PULVAL-DADDY (APNE), représentants d'associations de protection de l'environnement agréées
- M. Didier CARETO, président de la fédération départementale des chasseurs
- Marie-France DUVAL, directrice du CIRAD & Vincent GUERRERE, Directeur Sima-Pecat, personnalités qualifiées nommées

Assistaient également

- Mme Marine-Poletti, CTM
- Mme Négouai, CTM
- Mme Chapel, CTM
- Mme Mouche, DAAF
- Mme Lagrange, DAAF
- Mme Perchet, DAAF
- M. Brun, DAAF
- M. Bardou, ONF
- M. Cassilde et M. Demousseau, FEMABOIS
- M. Louis-Regis, ASSAUPAMAR

Excusés

- M. MAURO, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), donnant mandat à la DAAF
 - Mme MOREAU, Conservatoire du Littoral
 - M. SAFFACHE , géographe
 - M. QUENEHERVE, directeur de l'IRD
-

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) s'est réunie le mercredi 23 mai 2018 à 14h30 sous la co-présidence de M. Amoussou-Adeblé, Secrétaire Général de la Préfecture, et de M. Boutrin, conseiller exécutif de la CTM.

Le quorum est atteint par 19 membres votants présents parmi les 34 membres nommés.

Le diaporama présenté en réunion est joint au présent PV.

• **Préambule :**

Les présidents de séance font un discours introductif pour mettre en avant les orientations stratégiques attendues de la CRFB.

Le SG évoque le cadre réglementaire national dans lequel s'inscrit la création de la commission et les travaux à venir, notamment à travers l'élaboration du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).

M. Boutrin rappelle que la CTM a des exigences en matière de protection et de valorisation de la forêt et veillera à la mise en adéquation des objectifs du futur PRFB avec le travail mené pour la reconnaissance au patrimoine mondial de l'Unesco des volcans et forêt de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique.

Le SG définit le contexte global juridique et forestier, puis explicite le déroulement de l'ordre du jour.

1/ Installation de la CRFB : bases réglementaires de la constitution du comité, champs de compétences et rôle

Diapos 3 à 9

Les outils réglementaires forestiers sont présentés par la DAAF sur la base d'un diaporama annexé au présent PV.

Un état des lieux de la disponibilité des outils réglementaires en Martinique est dressé, par analogie aux outils disponibles dans l'hexagone.

Un projet de règlement intérieur sera proposé en amont de la prochaine CRFB afin d'inviter les membres à réagir et présenter ainsi une version plus aboutie.

Diapo 8 :

M. Guerrere intervient au sujet de l'élaboration des Plan Simple de Gestion (PSG) – document individuels et personnels élaborés pour cadrer la gestion des forêts privées. Il en rappelle l'utilité tant pour organiser la production de bois qu'à des fins de développement touristique et environnemental, afin de prendre en compte la multifonctionnalité des forêts.

La DAAF précise que l'élaboration d'une première version du PRFB est attendue avant fin février 2019. Il sera alors valable 10 ans avec des remontées prévues à mi-parcours. Un point est ensuite fait sur l'état d'avancement des autres Départements d'Outre-Mer qui se sont réunis pour la première fois dans la même période : Guyane (24 mai 2018), Ile de la Réunion (juin 2018), mis à part la Guadeloupe (avril 2017).

2/ Présentation du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB)

Diapos 10 à 12

Le Programme National définit pour les forêts de l'hexagone des objectifs très précis en matière de mobilisation des bois. La déclinaison DOM est moins quantitative, ce qui laisse une marge de manœuvre pour prendre en compte les problématiques propres aux forêts de Martinique telles que la protection et la gestion durable, le maintien de la biodiversité, la gestion des risques et la connaissance des écosystèmes forestiers.

Les 4 axes du cadre national pour la filière bois sont donc présentés et explicités : identifier les possibilités de mobilisation, rechercher les leviers d'action sur l'offre de bois, construire une filière bois, caractériser le rôle social de la forêt.

Diapo 11 :

M. Guerrere remarque que l'on manque de connaissances sur les stations forestières présentes en Martinique et leurs caractéristiques propres. Une typologie d'habitat pour la cohérence des PSG serait par exemple la bienvenue.

M. Cally questionne quant à lui la possibilité de labelliser ou de certifier le Mahogany et affirme qu'il serait dommage de ne pas exploiter son potentiel qualité au maximum.

M. Guerrere pense que la labellisation/certification est importante pour ne pas se priver de certains marchés puisqu'elle permet la normalisation d'un type de structure (ex : de l'obligation pour un architecte local d'utiliser une certaine quantité de bois local).

3/ Présentation de la forêt martiniquaise : état des lieux et enjeux

Diapos 13 à 20

La suite du diaporama dresse un état des lieux de la filière bois martiniquaise, et des données actuelles sur la forêt martiniquaise dans sa multifonctionnalité.

Diapo 16 :

Il précise qu'en ce qui concerne le plan de gestion des mangroves, il semble nécessaire de faire un focus et de dédier un temps spécifique sur ce point et notamment sur la dynamique de la biodiversité dans ces zones. Une analogie est faite avec la démarche UNESCO. Étant donné qu'il y a une absence de police du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), la CTM est impuissante face à l'urbanisation galopante. Les acteurs présents doivent aussi enrichir les plans de gestion à mettre en place.

M. Boutrin mentionne qu'il existe un Comité des mangroves présidé par Mme Lignée depuis plus d'un an, et qu'il serait nécessaire de veiller à une adéquation des réflexions avec celui-ci. Il rappelle aussi qu'il existe une part non négligeable de l'exploitation qui est faite en forêt privée qui n'est pas déclarée.

Le SG demande à ce que cette problématique soit prise en compte dans le travail de la CRFB.

M. Montbrun pose la question d'envisager une étude pour les petits scieurs.

Le SG répond que cela fait parti des nombreuses questions à voir dans les travaux de la CRFB afin de fixer un cadre à ce que l'on doit mettre en place ensemble.

Diapo 16 :

Il est mentionné la présence de M. Veilleur, directeur du pôle aménagement du PNRM.

M. Cally mentionne qu'il existe des aides pour soutenir les propriétaires dans l'exploitation de leur forêt privée. En ce qui concerne les plans de gestion, la représentation des propriétaires et des exploitants manque et c'est d'ailleurs ce qui n'a pas permis d'aller au bout de la charte forestière.

M. Gauthier estime que c'est une vraie question d'avoir des représentants d'exploitants privés.

M. Guerrere estime qu'il existe le double de propriétaires par rapport au nombre estimé sur la base de la liste évoquée (1 700 propriétaires pour 16 000 ha). Il existe un syndicat des propriétaires forestier dont Pascal Fardin fait parti (il travaille avec Luc Bouvarel de Fransylva). Il conseille donc de l'inviter à titre d'expert à la prochaine réunion de la CRFB, et éventuellement pour envisager de l'intégrer comme membre de la CRFB si le syndicat gagne en adhésion.

La DAAF précise que le syndicat de Pascal Fardin n'avait pas été considéré comme représentatif des propriétaires privés, avec seulement 2 membres inscrits, sa mère et lui. Cependant, il est tout à fait envisageable de l'associer aux groupes de travail comme personne extérieure.

M. Cally précise que le matériel d'exploitation présent sur l'île se résume pour l'instant à 2 câbles (un câble mat et une tyrolienne) et 3 débusqueurs. Il serait intéressant de transmettre le diaporama de présentation rapidement.

Après présentation du diagnostic de la filière, Mme Mouche de la DAAF, présente les enjeux et notamment les propositions d'axes stratégiques.

Compte-tenu du positionnement éventuel de M. Guerrere sur le prochain appel à prestataire et afin qu'il ne dispose pas de connaissances susceptibles de remettre en question sa candidature, M. Guerrere est invité à quitter la CRFB. Il remet son mandat de vote à M. Hayot.

4/ Propositions pour l'élaboration du PRFB et son évaluation environnementale

Diapos 21 à 26

Des crédits du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont dédiés à l'élaboration du PRFB et à son évaluation environnementale, ce qui permet d'envisager de faire appel à un prestataire. Le lancement d'un appel à projet aurait pour objectif de trouver un prestataire tant pour synthétiser la documentation existante au sujet de la filière bois en Martinique, que pour encadrer l'élaboration de propositions d'actions à mettre en place pour les 10 prochaines années. Le marché public sera lancé en juin, pour retenir un candidat d'ici fin août. Le choix sera établi par un jury constitué de la DAAF, de la CTM, et de 3 membres de la CRFB, dont 1 représentant des producteurs, 1 représentant des transformateurs, et 1 représentant des organisations environnementales. Le prestataire sera alors présenté à la CRFB en septembre.

Le SG ajoute que la validation des différents axes présentés se fera par mail, après quoi pourra suivre un échange avec de nouvelles proposition/suggestions, et enfin la validation de la première mouture du cahier des charges de l'appel à prestataire pourra se faire par échanges de mails.

M. Boutrin, Mme Poletti, et Mme Chapel quittent la CRFB.

- **Propositions autour de l'axe stratégique n°1 (diapo 23) : Développer une filière vertueuse pour le territoire**

Mme Louis Elisabeth rappelle que l'élaboration de la charte forestière avait prévu de clarifier les relations entre l'ONF et les propriétaires privés, ce que devrait faire le PRFB.

Le chiffre d'affaire généré par la filière bois locale diminue à cause de l'augmentation des importations. Il semble donc nécessaire de se poser réellement les questions de la mise en concurrence et de la place de la filière dans une économie insulaire face à l'économie mondiale.

De plus, il ne faut pas que la CRFB soit une simple activité administrative et doit vraiment être l'occasion de mettre à profit le travail réalisé par des actions concrètes.

M. Cally soulève alors le problème du bois importé qui est de mauvaise qualité et n'a pas de bonnes qualités mécaniques et pousse donc à l'importation notamment d'aluminium, ce qui est problématique.

Mme Louis-Elisabeth juge que le virage technologique n'a pas été pris pour optimiser l'exploitation du bois. Il est nécessaire que la matière première soit disponible pour développer notamment le design à partir du bois et actuellement la filière de 1ère transformation est quasi inexistante. Cette dernière rajoute qu'il serait intéressant de pouvoir cartographier non seulement les stations forestières mais aussi les essences valorisables présentes pour mettre en place une stratégie d'exploitation. Ainsi l'idée serait de sortir de la monographie du Mahogany et de pouvoir faire un inventaire de toutes les espèces selon leur mode de valorisation.

Mme Renard, élue de la CTM, souhaite saluer la CRFB et souligne la nécessité d'utiliser dans un premier temps les diagnostics existants. D'autre part, elle appuie les propos avancés au sujet de l'importance à donner à l'innovation, et souhaite aussi des résultats concrets pour les socio-professionnels afin que les études ne soient pas réalisées sans objectifs d'usages réfléchis ensuite.

Mme Louis-Elisabeth pense qu'il serait nécessaire d'avoir une représentation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La DAAF rappelle que la représentation de la chambre consulaire est prévue dans l'arrêté préfectoral et que ses représentants ont été invités.

Mme Louis-Elisabeth souligne que la qualité professionnelle des futurs ouvriers se dégrade, qu'il faut des candidats volontaires et non pas des candidats qui choisissent cette voie par défaut. Il semble important de promouvoir la filière bois au sein des systèmes éducatifs afin de réaliser de l'éducation aux métiers.

M. Hayot rajoute que l'interdiction (arrêté préfectoral de 1988) d'utiliser certaines essences à la multiplication est problématique, surtout pour des essences locales comme le Gaïac gaillac, le bois mabi, et le bois lélé. L'objectif de l'arrêté serait d'éviter le croisement d'espèces.

Mme. Negouai propose de voir avec le Conservatoire Botanique qui possède 2 plans en cours à ce sujet. Il pourrait donc être intéressant d'inviter le représentant en tant qu'expert botanique à la prochaine CRFB ou de s'assurer de sa participation aux futurs groupes de travail.

M. Montbrun ramène la priorité sur les nouvelles lignes de meuble à dessiner et à créer, et demande si des dispositifs d'aides sont en place.

La DAAF précise que certaines aides peuvent être mobilisées à travers le fond FEADER (programme de développement Rural de la Martinique – PDRM). La CRFB ne dispose pas de fonds de subvention, mais d'une légitimité pour faire labelliser des produits par la CRFB, par exemple.

M. Jean-Louis (Assaupamar) interpelle les membres de la CRFB sur la mise en place d'une police pour éviter la dégradation des forêts Et souligne que le non-respect de l'environnement doit être une problématique prise au sérieux.

- **Propositions autour de l'axe stratégique n°2 : Continuité d'un patrimoine forestier multifonctionnel (diapo 24)**

L'ONF intervient pour affirmer son positionnement et confirme que la préservation des forêts est une de leurs premières missions. Par ailleurs, les coûts liés à l'exploitation forestière restent une thématique à traiter au même titre que la préservation du foncier, le contrôle des défrichements privés et la traçabilité des plants.

En ce qui concerne les espèces protégées, l'ONF a élaboré un programme avec le Conservatoire Botanique qui est en cours de finalisation. Il pourrait être opportun d'en faire une présentation lors d'une prochaine CRFB.

Le SG rappelle que le contenu reste, bien entendu, à élaborer et que les prochaines étapes de l'avancement des travaux pour l'élaboration du PRFB vont se dérouler comme suit :

- Donner et renvoyer les éléments de la réunion (CR + powerpoint) – DAAF
- Proposer des axes généraux pour l'appel d'offre au sujet du cahier des charges – dans 10 jours
- Proposer un schéma directeur de cahier des charges – 10 jours supplémentaires
- Mobiliser le jury de sélection.

Mme Renard remarque que l'éducation à l'environnement est un axe à réellement enrichir car important pour la filière. Elle affirme aussi qu'elle n'est pas favorable au retour par mail lorsqu'il s'agit de réflexion de ce type. La DAAF propose donc une séance de travail sur les axes retenus, avec les membres de la Commission mais sous un format plus technique que celle-ci. Le Secrétaire Général approuve cette décision et une date est fixée au 6 Juin 2018.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée à 11h45.

Le Secrétaire Général de la Préfecture

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE